

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mercredi 21 septembre 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 16 septembre 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 21 septembre 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamossset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 09 Votants : 12</p> <p>Délibération n°D_2016_09_21_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamossset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Jean-Luc Barthod à M. Philippe Marguerie, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons, Mme Maryline Derouet à M. Alain Cartier Absent excusé : / Absente : Mme Sandrine Jallin</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Réseau télécommunication – Sarzin – Chemin Sur la Tour

Vu la délibération n°D_2014_06_20_04 du 20 juin 2014,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux sur le réseau de télécommunication ont été réalisés Chemin Sur la Tour.

Il rappelle que, par délibération n°D_2014_06_20_04 du 20 juin 2014, le conseil municipal a :

- approuvé le décompte en date du 3 juin 2014 présenté par Energie et Services de Seyssel d'un montant de 10 524.73 € H.T soit 12 629.68 € T.T.C..

Il précise que la facture correspondante définitive n°0339716800001 en date du 1^{er} avril 2016 reçue, établie avec les prix unitaires définitifs obtenus, qui tient compte des quantités réellement employées et constatées sur le terrain, s'élève à 11 840.63 € H.T. soit 14 208.76 € T.T.C.. Il explique ce montant par le fait que des travaux supplémentaires aient été réalisés.

Après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal décide :

* **D'APPROUVER** la facture n°0339716800001 en date du 1^{er} avril 2016 présentée par Energie et Services de Seyssel, à savoir :

Montant total H.T. :	11 840.63 €
TVA 20.00% :	2 368.13 €
Montant total T.T.C. :	14 208.76 €

* **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 23 septembre 2016</p> <p>Et de la publication le : 23 SEP. 2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 23 septembre 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSSET</p>
---	--

